

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : M. RICHARD MALLIE

OBJET

Budget Primitif 2017 pour la délégation : Prévention routière

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
12466**

PRESENTATION

Ce rapport expose les principaux axes des politiques publiques en faveur de la prévention routière pour l'année 2017.

En effet, au-delà des interventions sur l'infrastructure, le Département a décidé de conduire une politique de sensibilisation à la sécurité routière, tendant à modifier le comportement des usagers.

Pour cela, il met en œuvre des études générales mais aussi des études spécifiques et thématiques sur des catégories d'usagers de la route plus particulièrement concernées par l'insécurité routière.

SYNTHESE

	fonctionnement	investissement	
		AP	CP
Dépenses	275 000€	12 000€	46 000€

Accidentalité dans le département

Le bilan provisoire pour l'année 2016 s'établit à 127 personnes tuées dans le Département des Bouches-du-Rhône, tous réseaux confondus, soit une personne de moins qu'en 2015. La tendance nationale est légèrement à la hausse avec 0,8% du nombre de personnes tuées, soit une augmentation de 8 personnes tuées par rapport à l'année précédente.

Pour le seul réseau routier géré par le Département, le nombre provisoire de personnes tuées est en forte hausse avec 70 tués en 2016, soit une augmentation de 21% par rapport à 2015.

Les Bouches-du-Rhône reste le département qui présente le plus mauvais résultat en nombre absolu de personnes tuées. Ce résultat doit toutefois être analysé au regard de la densité de population ; notre département se classe alors en position médiane 44ème des départements métropolitains avec un nombre moyen annuel de personnes tuées par million d'habitants s'élevant à 66 sur la période 2013-2015.

Le Document Général d'Orientation 2013-2017 établi en association avec les principaux acteurs départementaux de sécurité routière (services de l'Etat, gestionnaires de voirie, assurances, associations) a pérennisé certains enjeux tels que les « deux roues motorisées » (33% des personnes tuées), les jeunes (0 à 24 ans, 24% des tués) et les conduites addictives. De nouveaux enjeux ont aussi été identifiés tels que les seniors (65 ans et plus, 20% des tués) et la prévention en milieu professionnel.

En lien avec ces enjeux, on constate une légère diminution de personnes tuées en deux roues motorisées et chez les jeunes. Il reste toutefois nécessaire de maintenir les efforts déployés en matière de politique de sensibilisation en direction de ces publics à la sécurité routière.

Programme d'action 2017

Les Etats Généraux de Provence (EGP) ont fait émerger des besoins en matière d'actions éducatives de sensibilisation au risque routier dans les collèges.

L'opération « Partage ta Route » s'inscrit dans cette démarche. Il s'agit d'un module de sensibilisation des collégiens au risque routier et aux conséquences irréversibles de la gravité des accidents sur le corps humain en s'appuyant sur des interventions de professionnels de la prévention ainsi que de témoignages de victimes de la route.

(en fonctionnement : CP 262 500 €).

Des actions de sensibilisation au risque routier menées par le Département en lien avec des partenaires locaux visent également d'autres publics :

- avec des interventions conduites dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) piloté par le Préfet des Bouches du Rhône.

Le Département est un partenaire privilégié de la caravane sécurité routière, notamment au travers des dispositifs d'incitation au port de la ceinture (voiture tonneaux et testochoc dont le Département est propriétaire).

- par un soutien de l'association « la Prévention Routière » pour ses interventions dans ce domaine (exercice de sécurité dans les transports scolaires, sensibilisations auprès des élèves de premier et de second cycle).

(en fonctionnement : CP 12 500 €).

Par ailleurs, le Département conduit des actions sur son propre réseau routier :

- des visites de sécurité sur des axes accidentogènes ou ayant une problématique de sécurité routière particulière, réalisées par un prestataire externe.

4 visites sont programmées sur l'année, avec un coût unitaire de 11 500€

(en investissement : complément d'AP 12 000€ et CP 46 000 €).

PROPOSITION

Je vous propose au titre des éléments exposés dans le présent rapport:

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur de la sécurité routière définie dans le présent rapport,
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé.
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le présent rapport qui seraient nécessaires,
- de m'autoriser à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des actions définies au présent rapport,

Je procéderai au lancement et à la passation des marchés correspondants conformément à la délibération n°9 du 16 avril 2015 m'octroyant délégation pour ce faire.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué à la Prévention Routière, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

